



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2025-33FS
en date du 25 avril 2025

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AU TITRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ÉCONOMIES
D'ÉNERGIES.

RENOUVELLEMENT ET MODERNISATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PHASE FINALE III

FPI/ECO

Exposé des motifs :

Avec le soutien du Département, la commune a poursuivi une campagne volontariste de renouvellement et de modernisation de son éclairage public commencée il y a plus de 10 ans.

Grâce aux deux précédentes subventions accordées par le Département, en 2022 (dossier n°AC 0192206 – décision de la Commission Permanente du 23/09/2022) et en 2023 (dossier n°AC 022328 – décision de la Commission Permanente du 08/12/2023), la commune a pu mener à bien deux phases massives de cette opération d'envergure sur la quasi-totalité de son territoire.

À ce jour, une dernière et ultime phase demeure à accomplir, qui viendra achever le plan triannuel que la commune avait conçu en la matière, en installant des LEDs et en dotant ses points lumineux (PL) de dispositifs permettant de régler leur intensité dans deux secteurs, mais aussi pour remplacer l'éclairage des terrains de football et de tennis de son complexe sportif, aujourd'hui particulièrement énergivore.

Enfin, elle déploiera dans des quartiers excentrés 20 points lumineux solaires pour améliorer la mobilité et la sécurité des véhicules, des cyclistes et des piétons.

Le coût de l'opération est estimé à :

247 896 € HT.

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 60 %, correspondant ainsi à :

148 737 € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de :

148 737 € HT (Taux 60 %)

pour l'opération ci-avant décrite.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

Opérations	Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
Lotissement Pré de Ville	94 035 €	Département 13	60%	148 737 €
Quartier La Pourane	44 957 €			
Quartier Ouest	40 380 €	Commune	40%	99 158 €
Terrains (football et tennis)	68 524 €			
Total	247 896 €	Total financements	100%	247 896 €

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.



Le Maire de Meyrargues,

Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le :

25/04/2025

Le directeur général des services,

Érik Charles De **REÇU EN PREFECTURE**

le 25/04/2025

Application agréée F-legalite.com